



ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ INDISPENSABLES POUR UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ

Les réseaux d'assainissements sont conçus pour recevoir les eaux usées et les eaux pluviales. Cependant, certains effluents ne sont pas dirigés vers le bon réseau. Il est donc nécessaire de détecter les anomalies, afin de remettre les installations en conformité. En effet, les erreurs de branchements peuvent avoir de graves conséquences :

- Rejet direct d'eaux usées sans traitement dans le milieu naturel,
- Engorgement des stations d'épuration lors de fortes intempéries (les eaux parasites empêchent un traitement correct des eaux usées en dépassant les capacités d'épuration des ouvrages).

Afin de vérifier le réseau, des tests à la fumée seront réalisés dans les canalisations à l'aide d'un ventilateur. Les sorties de fumées non conformes (gouttières, grilles d'évacuation des eaux pluviales, bouches d'engouffrement, etc)... pourront dès lors être détectées.

Pas de panique donc si vous remarquez de la fumée sortir de vos canalisations !

ROUTOT.FR FAIT PEAU NEUVE

Le site internet de la commune affiche désormais un nouveau look. D'un simple clic, vous y retrouverez tous les rendez-vous à venir, les événements ainsi que toutes les informations sur les marchés, la jeunesse, la salle des fêtes, les transports, les déchets, l'urbanisme mais aussi les équipements culturels et de loisirs.

Et n'oubliez pas, routot.fr est accessible depuis votre mobile !



STOP MÉDIATHÈQUE-POUBELLE !

A plusieurs reprises, de vieux ouvrages, pour la plupart moisis ou en très mauvais état ont été déchargés dans la boîte servant aux retours des livres empruntés à la médiathèque. Nous vous rappelons que cette boîte n'est pas destinée à recevoir les livres ou magazines dont vous ne voulez plus.

Merci de votre compréhension !

VOTRE MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30
Mardi et jeudi : 15h30 à 17h30
Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30
Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)
mairie.routot@wanadoo.fr - www.routot.fr



BIEN VIVRE À ROUTOT

Tirage : 800 exemplaires
Rédacteur : Bernard VINCENT
Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67
www.creanotabene.fr

Événement ROUTOT FÊTE LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA 1^{ÈRE} GUERRE MONDIALE

Routot, comme toutes les communes de France, a célébré la journée historique du 11 novembre. Un siècle en effet nous sépare du jour où enfin la paix a été retrouvée après 4 ans d'un effroyable conflit. Les élus, la jeunesse, les anciens combattants et les corps constitués de la commune ont donc rendu hommage aux nombreux Routotois tombés au champs d'honneur.



EMPLOI ET INSERTION LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le service militaire volontaire est un organisme militaire destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique (volontaire stagiaire) ou d'une première expérience professionnelle (volontaire technicien). Dans les deux cas, vous devez pour y accéder, être âgé de 18 à 25 ans et être de nationalité française.

Renseignements et candidature : www.defense.gouv.fr/jeunesse

Le volontaire stagiaire

- Peu ou pas diplômé, il reçoit une formation de 6 à 12 mois en fonction du métier choisi.
- Il reçoit une remise à niveau scolaire.
- Il prépare le permis de conduire B et un diplôme de secourisme.
- Il est hébergé en internat, et reçoit une solde de 313 €/mois.
- Signe un contrat militaire de 6 à 12 mois non renouvelable.

Le volontaire technicien

- Titulaire d'un diplôme de niveau CAP ou plus, il reçoit une formation militaire et pédagogique afin d'exercer une fonction d'aide moniteur auprès des volontaires stagiaires.
- Il est hébergé, nourri et touche une solde de 675 €/mois.
- Il signe un contrat militaire d'un an renouvelable 1 fois.

Retours sur événements LE SPECTACLE "À L'ÉCOLE DE MAÎTRE PAUMIER" ... UNE BELLE RÉUSSITE !

La commune de Routot est fière d'avoir été l'organisatrice de cet événement qui a animé durant plus de 3 semaines le cœur de son village. Ce sont en effet près de 600 personnes qui ont pu profiter de ce merveilleux spectacle mis en scène par la Cie de théâtre des Trois Gros, pour fêter les 5 ans de la médiathèque. Un grand merci aux merveilleux comédiens qui ont relevé ce défi de taille. Leur investissement et leur talent ont largement été salués par le public qui n'a pas boudé son plaisir, à l'image de quelques commentaires sur Facebook : "Trop bien, trop beau, trop réussi mais malheureusement trop complet !", "Qu'il était agréable de se laisser guider par ce fantastique Maître d'école. Partir ainsi à la découverte de notre village. Merci pour ce merveilleux voyage. Très bons comédiens. Beaucoup de monde. Continuez comme cela. A bientôt"....



Bien vivre à

Routot

HONNEUR

LEVILLAIN ADRIEN
VASSEUR EMILE
LARUE CHATAIGNIER EMILE
DIEPOIS GEORGES
MILLON HENRI
LEFRANCOIS RAPHAEL
DACHE DESIRE
BUREL JOSEPH
ECALARD AUGUSTE
1939 - 1945
AMBOURG BERNARD I FAVRE LAURENT
VASTINNE FERNAND

Je tenais à vous faire part de la décision du conseil municipal de quitter la CC Roumois-Seine pour la CC de Pont-Audemer Val-de-Risle. Cette délibération fait suite aux multiples dysfonctionnements au sein de la gouvernance de la CC Roumois Seine, mais aussi à la politique sectorielle des anciennes communautés de communes. Celles-ci s'évertuent en effet à vouloir préserver des avantages acquis précédemment, sans soucis de nécessité mais uniquement par affinité. Ainsi, sur 4 projets déposés par Routot, aucun n'a été retenu ni même débattu. De plus, les conflits permanents entre la gouvernance et les délégués rendent impossible une bonne gestion de ce territoire. Sans dialogue et sans espoir d'évoluer, nous avons donc décidé, comme la commune de Rougemontiers, de rejoindre la CC Pont-Audemer Val-de-Risle qui nous a accepté à bras ouverts. Notons que la Commission départementale de coopération intercommunale et le Préfet ont validé ce transfert qui sera effectif au 1^{er} janvier 2019.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous,
Bernard Vincent, Maire de Routot

DU 8 AU 31 DÉCEMBRE - TOMBOLA DES COMMERCANTS

Organisé par l'UCIA. Le tirage au sort et la remise des lots aura lieu le 7 janvier à 18h30 à l'Auberge de l'Ecurie.

MERCREDI 5 DÉCEMBRE DE 14H30 À 16H30

ATELIER ENFANT SUSPENSIONS DE NOËL

Organisé à la maison du lin - 3 €. Dès 5 ans

MERCREDI 12 DÉCEMBRE DE 14H30 À 16H30

ANIMATION FIGURINES DE NOËL

Organisée à la maison du lin - 3 €.

VENDREDIS 14 ET 21 DÉCEMBRE DE 14H30 À 16H30

ANIMATION DÉCO ET BOULES DE NOËL

Organisée à la maison du lin - 3 €.

SAMEDI 15 DÉCEMBRE DE 14H30 À 17H

DÉMONSTRATION DE MOSAÏQUE

Organisée à la maison du lin. Expo du 5 au 22/12

VENDREDI 21 DÉCEMBRE DE 14H30 À 16H30

ATELIER ENFANT KIRIGAMI / CARTES DE VŒUX

Organisé à la maison du lin - 3 €. Dès 6 ans

SAMEDI 22 DÉCEMBRE DE 14H À 17H

ANIMATION TRUFFES AU LIN / ATELIER ENFANT POUPEES LIN

Organisés à la maison du lin - 3 €. Dès 5 ans

VENDREDI 4 JANVIER 18H

VŒUX DU MAIRE À LA MAIRIE

DURANT TOUT LE MOIS DE DÉCEMBRE

La boutique de la maison du Lin est ouverte pour les fêtes de Noël. Pensez-y pour vos idées cadeaux !

LE PROGRAMME DU TÉLÉTHON

Vendredi 7 décembre

- 18h ouverture du téléthon par les écoliers suivie d'initiation de danse country,
- 20h tournoi de badminton au gymnase,
- 20h30 concert à la salle des fêtes.

Samedi 8 décembre

- 9h randonnée vélo, lavage de voiture par les pompiers...

Tout le week-end

- Vente de biscuits au lin à la maison du lin.

Plus d'infos sur www.routot.fr ou infos-routot rubrique téléthon

Vie économique

DE NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES

CALLY TOILETTAGE OUVRE SES PORTES

Un salon de toilettage accueille votre toutou depuis le mois de septembre, 7 rue du Dr Collignon. Pascale Brecheteau, la gérante a aménagé de façon très élégante cette boutique et propose pour nos amis canins (gabarit cocker maximum) le lavage, le coiffage et le toilettage.

Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi 8h30 à 13h. RDV au 07 66 12 83 50.



CAESAR BURGER, POUR VOUS SERVIR !



Après Ceasar Pizza, Romain et Nawel Vivien ont ouvert en septembre le Ceasar Burger rue du Roumois. Ce restaurant d'une capacité d'environ 25 couverts propose des menus et formules où vous retrouverez des burgers à toutes les sauces et bien sûr, la recette du mois qui a fait le succès de Ceasar Pizza... le tout sur place ou à emporter bien sûr !

Ouverture du mercredi au samedi de 11h à 13h30 et de 18h à 21h, et le dimanche de 18h à 21h. Titres restaurant sont acceptés.

Communauté de communes

ADIEU ROUMOIS-SEINE, BONJOUR PONT-AUDEMER VAL-DE-RISLE !

Après 2 ans de mésententes et de dysfonctionnements au sein de la CC Roumois-Seine, Routot prend le large et retrouvera dès le 1^{er} janvier 2019, la CC Pont-Audemer Val-de-Risle. Ce transfert, qui avait été notre choix initial mais qui nous avait été refusé en 2016 par le préfet au profit de Roumois Seine est un soulagement.

En effet, saine et responsable, la CC Pont-Audemer Val-de-Risle est capable de nous apporter les services et les équipements dont chacun d'entre nous a besoin tout en maîtrisant la fiscalité.

Par ailleurs, notons que si nous avons été accueillis par Pont-Audemer, c'est parce que Routot apporte la garantie d'une gestion équilibrée. En effet, Pont-Audemer a été particulièrement vigilante à ne pas s'engager dans une voie semée d'embûches. La sélection des communes candidates a donc été draconienne. Nous pouvons donc nous féliciter de cette avancée qui nous permet d'entrevoir l'avenir avec plus de sérénité.

BV



Dossier

Bernard Vincent
Maire de Routot

POURQUOI QUITTER ROUMOIS-SEINE ?

“Comme je l'ai déjà mentionné dans ce bulletin, la communauté de communes Roumois-Seine est une aberration tant géographique que politique. Longue de plus de 80 Km entre Quillebeuf et Amfreville, dépourvue de pôle urbain digne de ce nom et donc de bassin de vie, cette collectivité n'est qu'un regroupement de petites communes qui n'ont rien à voir les unes avec les autres.

Comment dès lors s'entendre sur des projets communs ?

A cela, s'est ajouté la présence de mauvais élèves qui n'ont pas été transparents sur l'état désastreux de leurs finances ou qui ont privilégié une gestion sectorielle au détriment du bien-être communautaire.

Enfin, la gestion hasardeuse et la trop grande disparité de la fiscalité ont nécessité un lissage qui a coûté cher aux administrés. Ainsi, plus de 90 000 € prélevés en plus cette année et 120 000 € l'année prochaine, telles sont les mesures qui soit disant permettront peut-être de sauver le navire.

Endettée, mal gérée, souffrant d'un manque de dialogue et de cohésion, la CC Roumois-Seine, qui a déjà perdu 6 communes en 2017 et qui en reprendra 16 au 1^{er} janvier 2019, ne nous convient décidément pas et c'est pour toutes ces raisons que nous avons souhaité nous tourner vers Pont-Audemer Val-de-Risle.”

BV

PONT-AUDEMER VAL-DE-RISLE... DE MULTIPLES AVANTAGES

“Dès l'annonce de l'obligation du regroupement des communautés de communes pour 2017, Routot avait émis le désir d'intégrer Pont-Audemer. En effet, quoi de plus logique que de participer à la gestion d'une collectivité où se trouve notre bassin de vie : hôpital, médecins spécialistes, samu, lycées, centre nautique, cinéma, théâtre, maison de la justice, centre des impôts, commerces...

Désormais possible, ce transfert vers Pont-Audemer s'impose de lui-même. En effet, au-delà de l'évidence géographique, ce sont tous nos acquis et services qui seront préservés avec Pont-Audemer : aide à domicile, petite enfance, transports scolaires, services d'ordures ménagères...

Par ailleurs, en raison de la compétence scolaire octroyée à la communauté de communes, nous aurons la possibilité de mutualiser les investissements scolaires et de transmettre les frais de fonctionnement à Pont-Audemer Val-de-Risle, tout en restant maîtres de nos écoles.

Enfin, la mutualisation avec partage de toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de nos collectivités est également prévue. Un point essentiel, quand on sait le potentiel de ce territoire qui bénéficie des échangeurs de Bourneville et Toutainville, gages d'un développement économique certain, de la création d'emplois et ainsi du maintien des administrés sur le territoire.

Dans un avenir proche, d'autres communes du secteur feront le même choix que Routot, assurant ainsi une dynamique nouvelle permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un développement économique et structurel où il fera bon vivre.”

BV

La municipalité veillera à ce que la continuité du service public se passe au mieux d'ici le 1^{er} janvier entre les deux intercommunalités.

Prévention

ATTENTION AUX FRELONS ASIATIQUES



ATTENTION AUX FRELONS ASIATIQUES

Les frelons asiatiques (une espèce invasive) sont de plus en plus nombreux augmentant ainsi le nombre d'attaques. Le venin du frelon asiatique, n'est pas plus dangereux que celui de son confrère européen, ce qui le rend tout de même mortel pour les quelques 2 % de la population qui y sont allergiques. En revanche, il est bien plus agressif et attaque quiconque s'approche à moins de cinq mètres de son nid. S'il est situé proche du sol, il représente un réel et grave danger pour les enfants. Raison de plus pour agir préventivement et traquer les nids.

ATTENTION : N'intervenez pas vous-même et faites appel à un professionnel. Une destruction non appropriée du nid (tir au fusil ou flèche, utilisation d'une lance à eau, ...) engendre un fort risque d'attaque et la dispersion des frelons et des reines qui recréeront d'autres nids à proximité. Il est déconseillé d'utiliser des pièges non homologués et/ou non sélectifs car ils représentent un risque pour la biodiversité. Il est inutile d'appeler le SDIS sauf en cas de risque imminent pour la population.

Que le nid soit sur le domaine public ou non, signalez-le à la mairie qui se chargera de contacter la préfecture.



Frelon européen



Frelon asiatique

Prévention

ATTENTION À LA MÉRULE

Depuis quelques mois, dans l'ouest de l'Eure, plusieurs cas de mérule ont été signalés. Soyez vigilants... les dégâts peuvent être considérables.

La mérule, champignon très répandu en Normandie, se retrouve régulièrement dans les habitations quand certaines conditions s'y prêtent (taux d'humidité élevé, atmosphère confinée, obscurité,...). Elle se nourrit de la cellulose du bois pour se développer et peut causer des dégâts considérables. En effet, quand les conditions sont réunies, la mérule se développe de façon impressionnante puisqu'elle peut atteindre huit mètres et, dès lors, détruire entièrement une habitation et envahir des bâtiments mitoyens. Instauré par la loi ALUR en 2014, le dispositif de lutte contre la mérule a pour objectif de permettre l'accès de tous à un logement salubre. La loi oblige donc les occupants et propriétaires à signaler en mairie toute infestation de bâtiment par ce parasite. Ces éléments seront transmis à la préfecture et permettront d'établir un arrêté préfectoral délimitant les zones concernées et de lutter contre la dégradation d'immeuble et les risques potentiels sur la santé (toxicité).



INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections européennes le 26 mai 2019, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2018 pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune si ce n'est pas déjà fait. Lors de votre inscription en mairie, merci de vous munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

